



Torah écrite (pentateuque) - Lévitique

Chapitre 1

- 1,1 L'Éternel appela Moïse, et lui parla, de la Tente d'assignation, en ces termes:
- 1,2 "Parle aux enfants d'Israël et dis-leur: Si quelqu'un d'entre vous veut présenter au Seigneur une offrande de bétail, c'est dans le gros ou le menu bétail que vous pourrez choisir votre offrande.
- 1,3 Si cette offrande est un holocauste pris dans le gros bétail, il l'offrira mâle, sans défaut. Il le présentera au seuil de la Tente d'assignation, pour être agréable au Seigneur.
- 1,4 Il appuiera sa main sur la tête de la victime, et elle sera agréée en sa faveur pour lui obtenir propitiation.
- 1,5 On immolera le taureau devant le Seigneur; les fils d'Aaron, les pontifes, offriront le sang, dont ils aspergeront le tour de l'autel qui est à l'entrée de la Tente d'assignation.
- 1,6 Alors on dépouillera la victime, et on la dépècera par quartiers.
- 1,7 Les fils d'Aaron le pontife mettront du feu sur l'autel, et disposeront du bois sur ce feu;
- 1,8 puis les fils d'Aaron, les pontifes, arrangeront les membres, la tête et la graisse sur le bois, disposé sur le feu qui sera sur l'autel.
- 1,9 On lavera dans l'eau les intestins et les jambes; alors le pontife fera fumer le tout sur l'autel comme holocauste, combustion d'une odeur agréable au Seigneur.
- 1,10 Si l'offrande destinée à l'holocauste provient du menu bétail, des brebis ou des chèvres, on la présentera mâle, sans défaut.
- 1,11 On l'immolera au côté nord de l'autel, devant le Seigneur; et les fils d'Aaron, les pontifes, aspergeront de son sang le tour de l'autel.
- 1,12 On la dépècera par quartiers, séparant là tête et la graisse; le pontife les arrangera sur le bois, disposé sur le feu qui sera sur l'autel.
- 1,13 On lavera dans l'eau les intestins et les jambes; alors le pontife offrira le tout, qu'il fera fumer sur l'autel comme étant un holocauste, combustion d'une odeur agréable au Seigneur.
- 1,14 Si c'est un oiseau qu'on veut offrir en holocauste au Seigneur, qu'on choisisse l'offrande parmi les tourterelles ou les jeunes colombes.
- 1,15 Le pontife la présentera à l'autel et lui rompra la tête, qu'il fera fumer sur l'autel après que son sang aura été exprimé sur la paroi de l'autel.
- 1,16 Il enlèvera le jabot avec ses plumes, et le jettera à côté de l'autel, à l'orient, dans le dépôt des cendres.
- 1,17 Alors le pontife ouvrira l'oiseau du côté des ailes, sans les détacher, puis le fera fumer sur l'autel, sur le bois du brasier. Ce sera un holocauste, combustion d'une odeur agréable au Seigneur.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions